

La Lettre de
Solidarité Laique

Septembre 2007

Spécial Est-Europe

Réalisé en collaboration avec
Anne Bourgoignon, chargée de
mission (Solidarité Laique),
remerciements à :
Denisa Radu (Roumanie),
Tatiana Vitiuc (Moldavie),
Mihaela Mihallova (Bulgarie),
Mihaela Marin (Photographe)

Sommaire

**PROCOPIL : pour
l'enfant !** p.1-2

**Les projets du
PROCOPIL** p. 3

**Le défi politique d'un
réseau régional** p. 4

Points de vue p. 5

Interview :
Alain Canonne du
ministère français des
Affaires étrangères p 6

Lire, Voir, Entendre... p 7

La Lettre de
Solidarité Laique

Directeur
de la publication
Jean Gasol

Rédacteur en chef
Patrice Bédouret

22, rue Corvisart
75013 Paris
Tél. : 01 45 35 13 13

courriel :
info@solidarite-laique.asso.fr
www.solidarite-laique.asso.fr

Conception et réalisation :
Poussières d'Étoiles
01 60 92 42 75

Impression :
Maugein & Cie - Tulle
N° de commission paritaire en cours

La Lettre

PROCOPIL

Solidarité Laique
coordonne le
programme concerté
pour l'initiative locale
(PROCOPIL) dont
l'objectif est de lutter
contre les maltraitances
infantiles tout en
assurant la promotion
des pratiques de
bienveillance.

PROGRAMME CONCERTÉ POUR L'INITIATIVE LOCALE
Enfance Est Europe

PROCOPIL : pour l'enfant !

1989, le rideau s'est levé à l'est de l'Europe sur des images de cauchemar révélant la situation d'enfants placés en institution dans des conditions effroyables : des centaines d'enfants entassés dans d'immenses dortoirs sombres et froids, sans hygiène, soumis à des négligences, des persécutions et des abus sexuels. L'enfant, objet par excellence,

dont les projets de vie sont niés jusqu'à l'extrême, jusqu'à les faire disparaître. Face à cette terrible découverte, ONG, collectivités territoriales et bailleurs internationaux se sont mobilisés, pour refonder un cadre de vie permettant d'offrir aux enfants attention et dignité, de manière à ce qu'ils redeviennent ce qu'ils auraient toujours du être : des

suite p.2



Centre de jour pour enfants handicapés (association Aurora ASCHF-R en Roumanie)

enfants animés d'espoir et d'envie d'un monde meilleur, des enfants acteurs !

Solidarité Laïque est impliquée dans ce combat à travers le programme PROCOPIIL – Programme Concerté Pour l'Initiative Locale - débuté en juillet 2006 (et dont la traduction en roumain signifie « pour l'enfant »). Le PROCOPIIL est un programme triennal de lutte contre les maltraitances infantiles et de promotion des pratiques de bientraitance. Il s'agit là d'un programme cofinancé par le ministère français des Affaires étrangères qui appartient à la grande famille des Programmes Concertés Pluri Acteurs (PCPA)⁽¹⁾. Au sein du PROCOPIIL, le terme « maltraitances infantiles » englobe les thématiques suivantes : violences domestiques, enfants des rues, enfants et drogues, enfants et sida, trafic d'enfants, enfants en difficultés avec la loi, enfants en situation de handicap, enfants et jeunes en rupture sociale.

C'est aux côtés de la Fédération roumaine des ONG actives pour la pro-

tection de l'enfance (FONPC) que le PROCOPIIL est né. Ce programme est original à plus d'un titre. Sa raison d'être, à l'origine, était d'agir pour l'amélioration des conditions de vie des enfants, des jeunes et des familles roumaines. Mais aujourd'hui, la Roumanie n'est plus seulement un pays bénéficiaire d'une aide, mais un pays qui détient désormais des savoir-faire dans le domaine de la bientraitance, avec en prime l'émergence d'une conscience citoyenne. C'est pourquoi, à travers le PROCOPIIL, il est davantage question

de co-construction d'une solidarité dans laquelle l'échange de pratiques et la réciprocité des savoirs sont au cœur du dispositif. Et c'est ainsi que la Roumanie s'est proposée de reconstruire sa jeunesse à travers une coopération entre pays tiers avec la Mol-

davie et la Bulgarie, auprès desquels elle a vu comme dans un miroir, les conditions des enfants maltraités, autant de vies à reconstruire.

Améliorer les politiques publiques

Ainsi, le PROCOPIIL compte 145 partenaires, qui agissent pour 20 projets en Roumanie, 21 projets en Bulgarie, 18 projets en Moldavie et pour la mise en place d'un dispositif de formation ambitieux. Mais le PROCOPIIL, bien au-delà d'une somme de projets, est un programme qui a vocation à être un levier de plaidoyer ouvrant en son sein des espaces de débats entre tous les acteurs de la protection de l'enfance issus du milieu associatif, de l'éducation, de la justice, de la police, des autorités locales et de l'Etat. A ce titre, le PROCOPIIL est un programme visant à être un élément dynamique de changement et d'amélioration des politiques publiques.

Enfin, outre la dimension régionale à l'Est, le PROCOPIIL a en toile de fond la volonté de contribuer à la construction d'une Europe sociale fondée sur la mémoire de ce qui a été fait et de ce qui n'est plus à faire, fondée sur le principe que les nouveaux pays entrants ont un regard sur la protection sociale dont il faut savoir extraire le meilleur pour éviter le pire. ■

Renforcer les sociétés civiles

C'est en appuyant la structuration des réseaux que le PROCOPIIL participe au renforcement des sociétés civiles.

Les instances de coordination du PROCOPIIL sont animées par quatre réseaux d'organisations de la société civile :

- **En France** : Solidarité Laïque est le chef de file du programme, soutenu par le ministère français des Affaires étrangères dans le cadre d'une politique de coopération internationale française⁽¹⁾.

- **En Roumanie** : la Fédération des ONG actives pour la protection de l'enfance (FONPC) qui compte aujourd'hui plus de cent membres.

Par son implication dans le dispositif, la FONPC détient désormais de véritables savoir-faire en matière de coordination de programmes et a su développer des outils innovants notamment dans le domaine de la gouvernance démocratique. Elle est désormais en capacité de transmettre ce qui s'est révélé être un formidable accélérateur dans la rencontre et la mise en place des projets avec les partenaires moldaves et bulgares. La FONPC, considérée comme le porte

Les projets du PROCOPIL

Le PROCOPIL compte plus de 60 projets en Roumanie, Moldavie et Bulgarie.

Les projets du PROCOPIL sont sélectionnés par appels à projets lancés dans chacun des trois pays. Ce sont les termes de références de ces appels à projets qui donnent la couleur dominante : mise en place de services, développement d'innovations ou renforcement de la concertation entre différentes familles d'acteurs. Une fois l'appel lancé à l'échelle nationale, par les sites Internet ad hoc et les médias, un comité de sélection comptant les réseaux coordonnateurs, les représentants des ministères compétents, les représentants des pouvoirs publics locaux, de l'Ambassade de France et de l'UNICEF se réunit pour permettre aux projets les plus prometteurs de rentrer dans le programme.

Et c'est ainsi que le PROCOPIL peut compter parmi ses actions, des projets de différentes teneurs portant sur l'inter-

vention auprès des enfants des rues, prévenant les risques de départ à l'étranger pour les mineurs, en passant par l'intégration des enfants handicapés dans la société ou encore traitant des questions relatives à l'éducation parentale pour prévenir les négligences, les maltraitances ou l'abandon.



© DR
Association Petruta si fetele (Bulgarie)

Partenariats associations-collectivités locales

Un point d'orgue est au cœur des projets du PROCOPIL, celui de la dimension locale. Nous voilà donc bien inscrit dans le fameux adage : « agir localement et penser globalement ». Et pour cela, les départements ou les municipalités qui ont à charge d'organiser la cohésion sociale entre les différents acteurs mobilisés sur leur territoire sont certainement les



© DR
Fondation Parada (Roumanie)

mieux placés. Ainsi, dans chacun des appels à projets du PROCOPIL, il a bien été question de veiller à la qualité des partenariats entre associations et collectivités locales : l'idée étant de mieux se répartir les rôles pour répondre plus efficacement aux besoins des usagers une fois encore. Dans ce contexte, l'association des départements de France et Cités Unies France sont de précieux alliés.

Prenez un exemple, celui de la création d'un service d'inclusion des enfants handicapés en milieu scolaire ordinaire. Il est en effet bien question de faire le lien entre tous les acteurs impliqués auprès de l'enfant : parents, enseignants, personnels soignants, inspectorat scolaire, autorités locales (Conseil Général, municipalités)... pour que l'intégration scolaire soit complète. On comprend donc que la meilleure organisation d'un service possible passe par une chaîne d'acteurs constituant un rouage bien huilé.

Dans ce cadre de mise en œuvre fondé sur une répartition des rôles opérante, l'expérience française est très précieuse : d'une part considérant l'histoire de la décentralisation à travers les efforts réalisés par les collectivités locales françaises, d'autre part, considérant l'importance du relais associatif à l'échelle départementale et municipale. Et c'est ainsi que tout doucement l'on revient à l'appui à la décentralisation à l'Est de l'Europe, via notamment la question de la délégation de service public au secteur associatif. Dans ce cadre, les membres de Solidarité Laïque impliqués dans le PROCOPIL tels que l'APAJH, l'Entraide Universitaire, les PEP, les CEMEA, la Ligue de l'enseignement, les FRANCAS ont une expérience précieuse qu'ils mettent avec talent au service de l'échange de pratiques et de la cohésion sociale. ■



© DR
Association Aurora ASCHF-R (Roumanie)

parole des ONG roumaines du domaine de la protection de l'enfance, est également un interlocuteur précieux de l'Etat roumain.

● **En Moldavie** : l'Alliance pour les ONG dans le domaine de la protection sociale de l'enfance et de la famille (APSCF) compte une centaine d'associations de taille moyenne implantées dans la capitale ou de toutes petites associations en milieu rural. A travers l'Alliance moldave, le PROCOPIL contribue à mailler et organiser la société civile en tenant compte de la diversité des acteurs. Ici, encore, ce réseau national est reconnu comme un

interlocuteur privilégié par les pouvoirs publics pour les questions concernant la protection sociale de l'enfance et de la famille.

● **En Bulgarie** : le Réseau National pour l'Enfance (RNE) n'existait pas avant le PROCOPIL. Aujourd'hui, le RNE compte près de 70 membres et bénéficie désormais d'une notoriété croissante, notamment auprès des pouvoirs publics. Son secrétariat est assuré par une association volontaire : RODITELI.

(1) Solidarité Laïque est également chef de file du Programme Concerté Maroc et développe une expertise dans ce domaine de la coordination de programme concerté pluri-acteurs.

• Protection de l'enfance •

Le défi politique d'un réseau régional

Le PROCOPIL dynamise les politiques publiques dans le domaine de la protection de l'enfance, à l'Est de l'Europe.

Quelques mois après le démarrage du PROCOPIL s'est tenu à l'Institut français de Bucarest le premier comité Régional du PROCOPIL. Ce comité Régional a pour ambition de mettre en commun et de débattre des possibilités d'actions conjointes aux trois pays Roumanie, Moldavie, Bulgarie en vue d'améliorer leurs politiques publiques dans le domaine de la protection de l'enfance.

Et dès cette première rencontre, le résultat fut probant ! À n'en pas douter, les représentants autour de la table (associatifs ou pouvoirs publics locaux et centraux) avaient d'innombrables éléments d'analyses et de pratiques à échanger.

Alors que le dialogue a parfois été complexe entre acteurs associatifs et institutionnels, il était bien question ici de s'ouvrir aux pratiques des uns et des autres avec la conviction que si l'un des trois pays proposait un cadre législatif plus performant, il serait moteur pour les deux autres. Et dans ce contexte d'échange interculturel, la question de la

délégation des services aux ONG a tenu une place prépondérante dans les discussions. Cette question constitue pour la Roumanie, la Moldavie et la Bulgarie, une nécessité impérieuse de préserver les compétences et les savoir-faire qui se sont développés depuis quinze ans grâce au soutien des bailleurs de fonds internationaux.

Et l'enjeu est de taille, car à l'heure où ces bailleurs se retirent, il est urgent que l'État maintienne, cultive et fasse fructifier les savoir-faire de ces organisations de la société civile en vue de répondre toujours et de mieux en mieux aux besoins des usagers.

L'état reste un garant

Le dialogue en bonne intelligence qui s'est établi entre tous les acteurs du comité régional soulignait de façon claire et explicite la nécessité d'une répartition des rôles sans pour autant départir l'État de son rôle responsable, de son rôle de garant de l'équité quant à l'accessibilité des services pour les bénéficiaires.

L'originalité de la démarche, encore une fois, est que la coopération multilatérale entre pays partageant des difficultés similaires permet de prendre de la hauteur au regard des problèmes rencontrés, et de s'apercevoir que les points de blocages n'ont finalement rien d'extraordinaire, qu'il n'est en aucun cas question de nourrir un complexe d'infériorité et plus loin encore il est même question de faire émerger à plusieurs voix et depuis des fenêtres différentes des propositions à promouvoir au-delà du cadre Est Européen.

Ainsi, différents points de vue ont été exprimés, et le PROCOPIL s'est rendu flexible, accueillant et ajustable pour être l'outil d'application de ces idées nouvelles dans les différents domaines que sont la formation, l'échange de pratiques, l'élaboration des lois. L'année 2007 nous dira si les envies de bien faire ont su se transformer en engagements tenus. ■



L'équipe de coordination du PROCOPIL en mission en Moldavie (centre Salvati copii)

© DR

Points de vue

L'INTÉRÊT DU RÉSEAU RÉGIONAL



Stanislas Hubert, Assistant technique des Affaires étrangères, pour l'action des ONG et des collectivités locales en Europe du Sud-Est.
« La création d'un réseau régional répond, en premier lieu, à un besoin des associations du Sud-est de l'Europe d'échanger sur leurs pratiques.

Bulgarie, Moldavie et Roumanie sont confrontées à des problématiques relativement similaires, de pays où la « transition économique » a eu pour conséquence, non seulement, de renforcer les écarts des richesses, mais aussi de brouiller les repères de société. Un exemple parmi d'autres : il est frappant de voir qu'avec l'ouverture des frontières, un bon nombre de parents roumains et bulgares sont partis travailler à l'étranger en laissant leurs enfants.

Quelles sont les conséquences de ce délaissement sur le psychisme de ces enfants ? Quels types de prise en charge ? Voilà un exemple de questions sur lesquelles des échanges entre professionnels bulgares, moldaves et roumains sont précieux. La mise en place d'un réseau régional permet donc de « décloisonner » le travail des acteurs associatifs et diversifier leurs horizons souvent limités à des relations avec les bailleurs de fonds internationaux et occidentaux. Autre similitude : les ONG du sud-est de l'Europe ont une responsabilité énorme dans l'équilibre général de leur système de protection de l'enfance respectif, et ont en commun d'avoir à gérer l'héritage culturel et administratif du communisme.

Comment assurer le passage d'un système où l'institutionnalisation était la voie privilégiée de la prise en charge des enfants abandonnés à un système qui repose de manière effective sur la convention internationale des droits de l'enfant ?

Là encore la mise en place d'un réseau régional peut apporter des réponses concrètes.

Rapprocher les sociétés civiles

Enfin, je pense qu'au-delà des contributions « techniques » que devra apporter ce réseau régional, il y a une motivation d'« éthique » à sa constitution : il s'agit de faire émerger une société civile « régionale », vecteur de bonne gouvernance démocratique. Le rapprochement des sociétés civiles bulgares et roumaines, qui ont eu jusqu'à présent trop tendance à se tourner

le dos, est indispensable dans une Europe élargie.

La frontière naturelle qu'est le Danube a longtemps semblé infranchissable pour les acteurs non gouvernementaux et les citoyens, alors que les échanges avec l'Europe occidentale étaient considérés comme naturels après la chute du communisme. Je considère de notre devoir, à nous partenaires français, de faciliter les conditions de ce rapprochement.

D'autre part, sociétés civiles roumaines et bulgares, en intégrant l'Union européenne, passent d'un statut de bénéficiaires de l'aide internationale à un statut de donateurs internationaux. Ils ont, à ce titre, un devoir de solidarité avec leurs collègues de Moldavie dont la situation est davantage critique, tout en prenant garde de ne pas paraître comme le « donneur de leçon ».

Faire profiter des expériences réussies, mais aussi tirer parti des échecs, voilà le sens d'un réseau régional.»

COOPÉRER ENSEMBLE



Diana Nistorescu, Directrice de la Fédération des ONG de la protection de l'enfance de Roumanie (FONPC).

« Après l'expérience du PCER (Programme collectif enfance Roumanie conduit en partenariat avec Solidarité Laïque), l'idée au démarrage du programme PROCOPIL était de transmettre les savoir-faire de la FONPC et de la Roumanie aux partenaires moldaves et bulgares. Mais au fur et à mesure de l'avancée du programme, nous avons pris conscience que nous avions également beaucoup à apprendre de la Moldavie et de la Bulgarie. Dans le domaine de la protection de l'enfance, les problématiques sont identiques bien souvent : le départ des parents partant travailler à l'étranger entraîne un délaissement des enfants par exemple.

Quelque part, culturellement, nous nous sentons plus proche des Moldaves, mais avec la Bulgarie, nous avons en commun notre entrée dans l'Union européenne, et nous voulons dépasser l'idée de concurrence ou de compétition pour faire un travail commun au sein de l'Europe, et pourquoi pas entraîner avec nous la Moldavie ! Incontestablement, la création d'un réseau régional est intéressante à différents points de vue pour les trois pays que nous sommes ».

• **Interview** •

« Renforcer les sociétés civiles est un plus pour la démocratie ! »

ALAIN CANONNE, de la Mission d'appui à l'action internationale des organisations non gouvernementales au ministère des Affaires étrangères, détaille le point de vue des pouvoirs publics sur les programmes concertés.

Quel est votre parcours personnel ?

J'ai alterné les passages dans la société civile avec des postes au sein des pouvoirs publics.

J'ai, par exemple, été quatre ans en poste en Roumanie en soutien à la Coopération non gouvernementale mais également Secrétaire Général du Comité PECO, Président d'une association en Ile et Villaine, expert pour le Conseil de l'Europe.

Dans toutes ces fonctions, je me suis toujours intéressé aux sociétés civiles, leurs rapports entre elles, avec les états, leur mode de gouvernance...

Quelle est la démarche poursuivie par un programme concerté ?

Toute notre politique à travers ces programmes vise à renforcer les sociétés civiles, sans faire de substitution. C'est un renforcement transversal, cohérent où tout se lie.

Cet outil original est né tout d'abord d'une réflexion sur l'efficacité de l'Aide Publique au Développement (APD), puis d'un constat partagé lors des conférences internationales (Sommet du millénaire, Conférences de Monterey, Paris...) sur la nécessité de plus et mieux associer les sociétés civiles dans la mise en œuvre des projets.

Nous appelons aussi de nos vœux une plus grande réflexion entre les sociétés civiles du nord et du sud, des politiques publiques avec une vraie cohérence entre les bailleurs.

Les programmes concertés dégagent des outils transversaux qui concernent tous les acteurs dans les domaines de la formation, du plaidoyer, de la gouvernance, de la communication... La gouvernance est ainsi dynamisée autour de valeurs comme la défense des droits fondamentaux, la démocratie. Les choix étant opérés conjointement, la gouvernance ne

peut que tendre vers les meilleures pratiques, elle permet le renforcement des organisations grâce à un auto apprentissage assumé.

Pourquoi le renforcement de la société civile est-il une des priorités des programmes concertés ?

Il y a deux façons de concevoir la société civile, pour les libéraux plutôt d'origine anglo-saxonne, elle se pose en alternative à l'état, ce que nous promovons ici ce n'est pas cette idée-là.

Pour nous, la société civile est un plus pour la démocratie. Notre souhait est de faciliter un partenariat renforcé entre un état légitimé par les urnes et la volonté des citoyens rassemblés pour promouvoir les droits fondamentaux. Par la concertation où chacun respecte l'autre, on peut favoriser l'émergence de nouvelles politiques publiques plus efficaces contre la pauvreté avec éthique et pragmatisme. Ces programmes participent donc au soutien au développement des sociétés civiles afin qu'elles puissent mieux dialoguer avec les pouvoirs publics.

La capitalisation de ces programmes est essentielle, pourquoi ?

Elle l'est parce qu'il faut que les savoir-faire élaborés lors du déroulement des PCPA soient identifiés par les acteurs et qu'ils soient partagés. Avec ce processus, on consolide des compétences. Au nord, nous avons les mêmes nécessités.

Dans un Comité de pilotage comme celui du PROCOPIIL les membres ont construit un savoir partagé, ils vont pouvoir ainsi faire évoluer l'outil-programme lui-même. La rencontre entre les acteurs du sud permet également de faire des échanges de compétences Sud/sud avec des valeurs partagées.

Ceux-ci se rendent compte que malgré



Alain Canonne à l'Institut Français de Bucarest

leurs approches différentes, par exemple entre ONG des grandes villes et ONG des zones rurales, ils ont beaucoup en commun et qu'ils font des progrès dans leurs relations avec les pouvoirs publics. Leur réflexion commune débouche sur un mode de gouvernance plus global.

Quelles sont les raisons qui ont poussé le ministère des Affaires étrangères à choisir Solidarité Laique comme chef de file d'un programme comme le PROCOPIIL ?

Tout d'abord je dois vous avouer que nous avons d'autres porteurs également, pour des programmes similaires, par exemple le CCFD pour le Cameroun, le CFSI pour l'Algérie, le Congo Brazzaville.

Mais Solidarité Laique est un chef de file légitime car ses programmes portent des valeurs humanistes : accès aux droits, tolérance... Il y a donc une cohérence avec nos objectifs, de plus la laïcité est une valeur moderne essentielle pour déployer ce type de projets comme au Maroc par exemple.

Solidarité Laique a également prouvé sa capacité à porter ce type de projets et notamment dans leur dimension de capitalisation.

L'atout de Solidarité Laique, c'est son réseau, sa base sociale, la diversité des composantes qu'elle peut mobiliser, fédérer.

Propos recueillis par la Lettre de Solidarité Laique

• **Citoyenneté** •**L'éducation et les droits de l'enfant en chansons !**

qu'avec les acteurs des quatre pays du PROCO-PIL, les Droits de l'enfant ont été chantés reprenant les histoires de Djamila, de Costel et de tous les enfants maltraités en passant de Mexico à Kinshasa... La venue de Dominique Dimey avait pour objectif de lancer la nouvelle action participative pour la jeunesse du PROCO-PIL. Dominique Dimey se propose d'animer une grande tournée pédagogique dans les pays de l'Est (Roumanie, Moldavie et Bulgarie). Il sera alors question de chansons et de spectacles avec les jeunes eux-mêmes porteurs d'une histoire lourde de maltraitance certes, mais qui avant d'être des enfants victimes d'un drame, sont des citoyens à part entière...

www.ouvrezvosmains.com

Dans le cadre du lancement de la dimension régionale du PROCO-PIL, Dominique Dimey⁽¹⁾ chanteuse française, et son équipe de musiciens ont donné une représentation à la Maison de la Culture des étudiants de Bucarest. C'est ainsi,

(1) Dominique Dimey participe avec Solidarité Laïque, la MAIF et la MGEN au projet d'éducation à la solidarité « Ouvrez vos mains ! » autour de la défense des droits des enfants. Jusqu'au 20 novembre 2009, ce projet permettra aux enfants et aux jeunes de participer à des animations, des concerts... Un disque sortira également en septembre 2007.

• **Exposition** •**OPRE ROMA !**

L'exposition « Opere Roma ! » réalisée par Solidarité Laïque, la Ligue des droits de l'homme et Médecins du Monde, signifie en romani : « Debout les Roms ». Elle a pour objectif d'informer sur la situation des Roms migrants qui ont choisi la France comme terre d'accueil. Elle ne traite pas de la problématique des gens du voyage, pour l'essentiel d'origine tzigane, gitane ou manouche, mais qui, en tant que citoyens français ont des droits que n'ont pas les migrants. La Roumanie reste le pays d'Europe où les Roms sont les plus nombreux. C'est aussi le pays d'origine

de la grande majorité des migrants cherchant à s'installer en France. C'est pourquoi elle a été choisie pour illustrer le sujet. Après une brève vue d'ensemble de la situation des Roms, l'exposition analyse le sort réservé aux Roms roumains en France et la situation qui les attend lorsqu'ils sont renvoyés en Roumanie. Fruit d'une longue histoire de discriminations, les communautés Roms appartiennent aux couches les plus défavorisées du continent et vivent selon les estimations du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) dans des conditions socio-économiques proches de celles des pays en développement. En Roumanie, la majorité des

Roms sont toujours exclus des droits fondamentaux : habitat, santé, emploi, éducation...

Avec l'intégration dans l'Union européenne en mai 2004 de pays comme la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie et la Hongrie, puis l'intégration cette année de la Roumanie et de la Bulgarie, les Roms d'Europe centrale et de l'Est sont déjà nos concitoyens...

Pour commander l'exposition accompagnée de son livret pédagogique (prix : 42 €).

Solidarité Laïque :

01 45 35 13 13

Commande en ligne possible :

www.solidarite-laique.asso.fr

■ **Enfants abandonnés sous Ceausescu, que sont-ils devenus ?**

Vingt portraits de jeunes adultes roumains abandonnés sous Ceausescu, les bénéfices de l'ouvrage seront reversés au profit des « appartements protégés » de Timisoara. 128 pages - prix : 14 €. www.aleas.fr

■ **Devoir d'éducation et droits de l'enfant d'Alain Renaut**

Cahiers Français n° 322 - septembre - octobre 2004

■ **Le droit à l'enfance**

L'École des Parents - n° 322 - octobre 2004.

■ **« Enfants sans frontières »**

Article dans Hommes et migrations - n° 1251, 2004.

■ **Le site du défenseur des enfants**

www.defenseurdesenfants.fr